

## Annexe J - Contrat d'adhésion au programme de conciliation travail et vie personnelle

Contrat intervenu entre  
Université Laval, d'une part  
et

Nom du membre  
Adresse de domicile  
Numéro d'employé, Unité administrative, d'autre part

### 1. Durée du programme

La durée du programme est de douze (12) mois, du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_.

### 2. Options (faire un choix entre ces options) :

#### Option A : Congés additionnels

Rémunération réduite de 1,92 % pour cinq (5) jours de congé pendant la période de douze mois de cotisation.

Rémunération réduite de 3,83 % pour dix (10) jours de congé pendant la période de douze mois de cotisation.

Rémunération réduite de 5,75 % pour quinze (15) jours de congé pendant la période de douze mois de cotisation.

#### Option B : Horaire de travail comprimé

Horaire de 35 heures en quatre jours

Horaire de 35 heures en quatre jours et demi (4,5)

Horaire de 70 heures en neuf jours.

#### Option C : Réduction de la semaine de travail

Rémunération réduite de 8,57 % pour une semaine de travail de 32 heures en :

quatre (4) jours

quatre jours et demi (4,5)

cinq (5) jours.

Sous réserve des dispositions qui précèdent, le présent contrat est assujéti aux [articles 132.1 à 132.8](#) de la convention collective entre l'Université Laval et l'Association du personnel administratif professionnel de l'Université Laval (APAPUL).

En foi de quoi, les parties ont signé à Québec, ce \_\_\_\_\_

Signature du membre \_\_\_\_\_

Signature pour l'Université \_\_\_\_\_

Signature du témoin \_\_\_\_\_

C. c. Supérieure, supérieur immédiat  
APAPUL